

Point de vue

Le RSA, machine à fabriquer de la précarité, par Robert Castel

LE MONDE | 25.06.09 | 14h03

Le revenu de solidarité active (RSA) implanté sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} juin est présenté comme la grande mesure sociale de la présidence de [Nicolas Sarkozy](#). De fait, il a déjà et va sans doute avoir de plus en plus une importance considérable. Remplaçant à la fois le RMI, l'allocation parent isolé (API) et la "prime pour l'emploi" attribuée à des familles de travailleurs pauvres, il concerne, dès à présent, près de 7 millions de personnes, bénéficiaires directs et leurs familles.

Le RSA poursuit un double objectif. En direction des anciens allocataires du RMI et de l'API, il entend les inciter au travail en rétribuant toute activité, même la plus minime, sans qu'ils risquent de perdre leurs droits. Du côté des travailleurs pauvres, il procure un complément de ressources aux ménages qui restent au-dessous du seuil de pauvreté bien qu'ils travaillent.

Le RSA paraît ainsi répondre à deux exigences prioritaires dans la conjoncture sociale actuelle : réduire le nombre des personnes privées d'emplois et faire que celles qui travaillent en tirent un revenu à peu près décent. Il va, à coup sûr, améliorer la situation de plusieurs centaines de milliers de personnes parmi celles qui en ont le plus besoin.

Il faut le reconnaître pour se garder des condamnations désinvoltes. Mais cela n'interdit pas de s'interroger plus avant sur les effets que la généralisation du RSA va entraîner au-delà des avantages que vont immédiatement en tirer les bénéficiaires.

D'anciens allocataires du RMI vont, grâce au RSA, renouer avec le travail, mais dans la plupart des cas il s'agira d'emplois médiocres, à durée limitée. Ils seront donc pour une part des travailleurs touchant un petit salaire, tout en continuant à dépendre de la solidarité nationale. Curieuses situations dans lesquelles les frontières entre travail et assistance se brouillent.

On peut être à moitié (ou au quart ou aux trois quarts) un travailleur et à moitié (ou au quart, ou aux trois quarts) un assisté. C'est à coup sûr une condition très inconfortable. Mais c'est surtout une énorme régression par rapport au statut classique de l'emploi assurant avec un salaire décent et une situation stable les conditions de l'indépendance économique et de la dignité sociale des travailleurs.

La même déficience par rapport à une condition salariale à part entière se retrouve du côté des travailleurs pauvres. Le RSA s'attaque exclusivement à la dimension monétaire de la pauvreté en octroyant une compensation financière (fort modeste d'ailleurs, de l'ordre de 60 euros mensuels en moyenne par ménage).

Il prend ainsi acte de la dégradation de l'emploi qui subsiste comme telle. Le rapport de la "commission Hirsch" de 2005, qui présentait le projet du RSA, avait pourtant signalé que la

précarité des emplois était la cause principale de la pauvreté laborieuse. Mais le RSA actuel se contente de prendre cette pauvreté comme un état auquel on attache une prime.

Ainsi on pourrait dire que le RSA entérine la précarité. Mais il risque aussi de l'étendre. Ses bénéficiaires privés d'emplois sont incités à prendre n'importe quel type d'activité même la plus ponctuelle, puisque à juste titre, elle sera rémunérée. Mais c'est en même temps une incitation, du côté des employeurs, à maintenir et à proposer des emplois à bas salaires et à temps partiel puisque les salariés qu'ils recruteront ainsi seront déjà en partie subventionnés. C'est une opportunité de trouver des travailleurs en solde sur le marché du travail.

Les expériences précédentes d'allègement des charges patronales montrent que les employeurs savent tirer profit de ces effets d'aubaine. Or rien n'est prévu dans le dispositif du RSA pour les contraindre ou les contrôler. On a parlé de "trappes à inactivité" pour dénoncer les soi-disant excès de protections publiques qui désinciteraient les personnes déjà indemnisées à chercher du travail. On pourrait peut-être parler de "trappes à bas salaires" ou de "trappes à précarité" pour désigner de telles situations d'emplois dégradés.

Ne soyons pas injustes : ce n'est pas d'abord la faute du RSA, ce n'est pas lui qui a commencé. Ces dérives sont sous-tendues par une puissante dynamique qui a actuellement le vent en poupe et qui fait du travail un impératif catégorique auquel on doit se plier à n'importe quelles conditions. S'il faut absolument travailler, on ne saurait être trop regardant sur la nature du travail proposé ou imposé. Car il n'y a pas d'autre alternative au travail que d'être un misérable assisté qui vit aux dépens de la France qui se lève tôt ou un "chômeur volontaire", manière euphémisée de nommer un fainéant.

Le RSA n'a pas inventé ce scénario, mais il risque de s'y inscrire. Il a été inspiré par la volonté humaniste de son promoteur, [Martin Hirsch](#), déterminé à améliorer le sort des plus démunis. Mais il risque de servir une volonté politique toute différente, pour ne pas dire opposée.

C'est le président de la République lui-même qui, dans son discours de Valenciennes le 25 novembre 2008, déclarait : *"Le RMI, on pouvait l'avoir sans condition, le RSA, à deux offres d'emplois refusés, plus de RSA. Il y a tant de gens qui souffrent alors qu'ils n'y sont pour rien, celui qui ne veut pas s'en sortir on ne peut pas l'aider."* On n'en a pas fini de stigmatiser les mauvais pauvres, ceux qui ne travaillent pas, étant entendu que s'ils ne travaillent pas c'est de leur faute.

Il ne faut pas pour autant tuer le RSA, ne serait-ce que parce qu'il vient de naître et qu'il a une longue vie devant lui. De plus il a le mérite de donner un plus à ceux et à celles qui ont le moins, ce qui n'est pas peu. La question désormais est de savoir s'il est possible, et dans quelle mesure, de pallier les risques qu'il porte. Pour ce faire, deux exigences au moins doivent être posées et défendues avec détermination.

La première est qu'un accompagnement réel aide effectivement les bénéficiaires du RSA dans leur parcours. Un véritable suivi personnalisé pour la recherche d'un emploi de qualité et non l'exercice d'un chantage pour faire accepter n'importe quel travail. La seconde exigence est que le RSA cesse de se présenter comme la mesure phare des politiques sociales qui serait apte à assumer l'essentiel des problèmes que posent le non-emploi et l'emploi dégradé.

Il pourrait jouer sa partition au sein d'une politique salariale globale et volontariste prenant en charge, entre autres, la formation à l'emploi, la sécurisation des parcours professionnels, les

responsabilisations des employeurs pour promouvoir des emplois de qualité. C'est à ces conditions que le RSA pourrait contribuer à combattre la précarisation et la paupérisation du travail, faute de quoi il va les institutionnaliser.

[Robert Castel](#) est sociologue, directeur d'études à l'EHESS.

Article paru dans l'édition du 26.06.09.